



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre le terrorisme

Question écrite n° 1250

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le Hezbollah. La communauté juive dans son ensemble s'inquiète de la présence à la conférence interlibanaise de La Celle-Saint-Cloud de membres du Hezbollah. Il est difficilement compréhensible de maintenir une fiction qui consiste à séparer le Hezbollah, parti politique démocratiquement élu et le Hezbollah milice armée. Cela ne semble pas conforme à notre vision de la démocratie qu'un parti politique soit également une milice privée. Le Parlement européen a voté une résolution en mars 2005 qui constate l'existence « de preuves irréfutables de l'action terroriste du Hezbollah et qu'il convient que le Conseil prenne toutes les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à cette action ». La première de ces mesures doit être l'inscription du Hezbollah sur la liste européenne des organisations terroristes. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour demander l'inscription du Hezbollah sur la liste européenne des organisations terroristes.

Texte de la réponse

Le Liban se trouve actuellement dans une situation de crise. L'enjeu majeur des prochaines semaines est de parvenir à l'élection par les députés libanais, dans les délais prévus et conformément à la Constitution, d'un président de large rassemblement. Avec quatorze députés au Parlement libanais, le Hezbollah est le principal représentant d'une des premières communautés du pays. Il s'agit donc d'un acteur incontournable du dialogue entre les forces politiques libanaises. Les responsables libanais ont insisté sur sa présence à La Celle-Saint-Cloud, condition nécessaire du succès de l'entreprise française. Nos interlocuteurs israéliens comme américains, intéressés comme nous à la stabilité du Liban l'ont bien compris. Plus généralement, nous encourageons le Hezbollah, composante majeure de l'opposition à dialoguer avec la majorité afin de parvenir à une entente autour d'un candidat. Si ce dialogue échouait et que le Parlement ne parvenait pas à procéder à l'élection d'un nouveau Président, le Liban ferait face à un risque réel de chaos institutionnel dont personne, à l'intérieur comme à l'extérieur du Liban, ne bénéficierait. La France, qui est fortement engagée au Liban et en particulier au sein de la FINUL, demeure, enfin, déterminée à faire en sorte que l'État libanais puisse étendre son autorité sur l'ensemble de son territoire et que toutes les milices, notamment celle du Hezbollah, soient désarmées, conformément aux résolutions 1559 et 1701 du Conseil de sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1250

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2007, page 4930

Réponse publiée le : 23 octobre 2007, page 6513